

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

(Annexe 1 à la délibération n° 5 du 30 Juillet 2007)

Le projet se situe au cœur d'un schéma d'ensemble routier, à moyen et long terme, du grand axe desservant le Vallespir. La route département 115 représente le premier réseau de desserte de la vallée, reliant Prats de Mollo au littoral. Le projet "*RD 115 – RD 618 / Aménagements entre Le Boulou et Céret*" regroupe deux opérations territorialement imbriquées, et il est inscrit au programme pluriannuel 2005-2015 adopté par l'Assemblée Départementale en mars 2005. Pour ces raisons, les études ont été menées conjointement.

1. Les opérations

a. RD 115 – Liaison rapide entre Le Boulou et Céret

La route départementale 115 constitue l'un des axes du département les plus chargés. Entre Le Boulou et Saint Jean Pla de Corts, son trafic est de 14 700 véhicules/jour. L'aménagement à 2x2 voies permettra de contourner complètement Saint Jean Pla de Corts depuis la déviation du Boulou (RD 900) en cours de travaux jusqu'à la zone d'activités de l'Oulrich.

b. RD 618 – Nouvel accès à Céret et à Maureillas las Illas

Il est également prévu de relier directement Céret à Maureillas las Illas par une nouvelle route à 2x1 voie comportant un ouvrage sur le Tech d'une longueur de 370 mètres (RD 618).

2. La concertation publique

Une phase préliminaire à la concertation publique a été menée en 2004 afin de bien cerner les modalités à mettre en place pour associer au mieux aux projets, les riverains, les associations et les partenaires institutionnels. Cette phase s'est traduite d'une part, par des réunions publiques dans toutes les communes territorialement concernées, et d'autre part, par des réunions plus techniques avec les municipalités, la Chambre d'Agriculture.

La délibération du 02 octobre 2006 a autorisé la réalisation de la concertation publique selon les modalités d'organisation suivantes :

- présenter au public la synthèse de l'étude en intégrant toutes les nouvelles données issues des réunions préliminaires à la concertation publique, les analyses multicritères des tracés envisagés et celui choisi pour la mise à l'enquête publique
- mettre en place des panneaux d'information pour mieux informer le public sur les périodes et les lieux de cette concertation publique

Deux réunions publiques dont l'objectif était d'informer l'ensemble des riverains, ont eu lieu en novembre 2006. Des réunions techniques ont eu lieu avec les municipalités. Une synthèse des études et des enjeux est publiée sur le site internet du Conseil Général. Les riverains et les associations ont été accueillis, à leur demande, dans les locaux de la Direction des Routes.

3. Le bilan

Des échanges et des négociations ont eu lieu entre les services du Conseil Général, les communes, les riverains et les associations. Elles concernent essentiellement la pertinence des tracés et des mesures compensatoires. Elles ont ainsi permis de définir le tracé joint en annexes 2 et 3 qui sera proposé à l'enquête publique. Ce dernier traduit au mieux et dans le principe de l'intérêt général, l'équilibre entre les objectifs des aménagements et les impacts sur les milieux naturels, humains et agricoles.